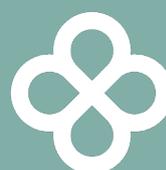


CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À LA COOPÉRATION UNION EUROPÉENNE- AFRIQUE EN MATIÈRE DE MIGRATION : LE CAS DU SÉNÉGAL

■ Auteur
BADARA NDIAYE
MIGRAFRIQUE

ECRE WORKING PAPER **06**
2020



ecre

European Council
on Refugees and Exiles

Les documents de travail d'ECRE présentent des recherches et analyses relatives à l'asile et la migration. Leur objectif est de stimuler le débat en présentant des idées émergentes. Les documents de travail sont commandés par ECRE; les opinions qui y sont exprimées sont celles de leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement les positions d'ECRE.

1. BRÈVE PRÉSENTATION DU PROFIL MIGRATOIRE SÉNÉGALAIS

Le Sénégal est un pays de fortes mobilités autant en termes de départs que d'arrivées. Différentes formes de mobilité existent. Les mobilités internes tout d'abord : plusieurs facteurs peuvent expliquer ces mobilités, parmi lesquels les politiques d'urbanisation et d'aménagement du territoire ainsi que les cycles de sécheresse et leurs effets sur l'agriculture. Cette situation provoque des déplacements de populations à la recherche de travail (73,4%) et de meilleures conditions de vie, en particulier vers Dakar qui accueille 43,2% des migrants internes dont l'âge moyen se situe entre 15 et 35 ans.¹ A ces mobilités s'ajoutent les migrations extérieures en provenance notamment de l'Afrique de l'Ouest, en particulier de la Guinée-Conakry, de la Gambie et du Mali. Les migrations depuis ces pays représentent environ 58 % du total des migrants vivant au Sénégal. Les réfugiés, en date du 31 décembre 2017, étaient au nombre de 14 655, avec un équilibre entre hommes (51%) et femmes (49%). Les demandeurs d'asile, par contre, sont, à la date du 31 décembre 2017, au nombre de 3 376. Les principaux pays d'origine de ceux-ci sont la République centrafricaine (13%), la Libéria (11,5%) et le Niger (10,7%). A cela, s'ajoutent les migrations internationales, en particulier vers l'Afrique et qui représentent plus de 70% du total des migrations.

En ce qui concerne les migrations vers l'Europe, plusieurs facteurs ont poussé des milliers de jeunes Sénégalais et Sénégalaises vers les routes du désert au péril de leurs vies. Parmi ces facteurs : l'existence de restrictions et de limitations des voies de migrations légales et d'accès au marché du travail européen ainsi que l'accélération de la fermeture des frontières en Europe. Une situation qui est d'ailleurs exploitée par les trafiquants de toutes sortes. Le Sahara, le désert ainsi que la Méditerranée sont devenus peu à peu des cimetières et ceci malgré les innombrables efforts de sauvetage en mer par des organisations non gouvernementales (ONG) européennes et les actions de la société civile contre la traite et le trafic des êtres humains.

2. APERÇU DES PRIORITÉS DE LA COOPÉRATION ENTRE L'UNION EUROPÉENNE (UE) ET LE SÉNÉGAL EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Les mobilités par voie maritime ou via le Sahara afin de rejoindre l'Europe ont été un incitatif pour l'UE de lancer de nouvelles initiatives de régulation politique des mobilités en mettant en place un cadre de référence, des objectifs, des stratégies de financement ainsi que des mécanismes de pilotage et de concertation aux niveaux national, régional et international.

Les années 2015 et 2016 ont été marquées par un tournant politique important dans la gestion des migrations et des mobilités vers l'Europe. Au cœur de ces nouvelles régulations, la lutte contre les migrations irrégulières et la politique des retours ont été l'axe central de la coopération entre l'UE et le Sénégal comme en témoigne

¹ Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (2016) : Situation économique et sociale du Sénégal. Disponible à http://www.ansd.sn/ressources/ses/SES_2016_fin.pdf.

le cadre de partenariat entre ces deux régions et les décisions de l'UE.

S'il est vrai que la coopération au développement a fait l'objet de nombreuses initiatives dans le domaine de la santé, des infrastructures, de l'éducation ou de l'agriculture, il n'en demeure pas moins que l'axe principal de cette coopération reste la lutte contre les migrations irrégulières et la gestion des retours dans le domaine des migrations. Il s'appuie sur les accords de Cotonou (2000), le Processus de Rabat (2006), le cadre de partenariat renforcé de 2016 et le plan d'action de la Valette (2015).

En termes de projets, le Sénégal est l'un des plus gros bénéficiaires du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique sur le volet Sahel/ Lac Tchad. Ce fonds se chiffre à 197 millions d'euros qui viennent s'ajouter aux dix programmes nationaux de 170,8 millions d'euros.

En ce qui concerne la lutte contre les migrations irrégulières, celle-ci va de pair, avec une politique très restrictive quant aux visas octroyés aux migrants sénégalais pour les principaux pays de destination en Europe que sont la France, l'Italie et l'Espagne. Cette politique restrictive affecte également l'espace sous-régional qu'est la CEDEAO (La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) au travers de divers mécanismes de gestion des frontières et du renforcement des contrôles internes des mobilités.

La politique des visas est définie par le règlement (CE) N°810/2009 qui est en vigueur depuis 2010. Cette politique restrictive des visas entraîne également des difficultés pour les étudiants à pouvoir étudier en Europe et génèrent des blocages au niveau du regroupement familial. Un exemple de cette stratégie globale est l'augmentation des frais d'inscriptions pour les étudiants étrangers en France.

En 2020, la politique des visas est passée à une étape supérieure, ceci résultant notamment de pressions internes dans des pays tels que la France, l'Italie et l'Espagne qui sont témoins de courants extrémistes qui font de la migration la source de tous les problèmes économiques et sociaux des Européens. Non seulement les frais de visas ont augmenté depuis le 1er février 2020, mais les pays de l'UE sont également en train de développer une politique de favoritisme vis-à-vis des pays appliquant la réadmission de leurs migrants. Il s'agit d'une politique de conditionnalité qui risque de se transformer en une opportunité pour les trafiquants et de leur permettre de s'enrichir davantage.

3. RÉSUMÉ DE L'IMPACT DE CES PRIORITÉS SUR LE SÉNÉGAL ET LES RELATIONS ENTRE L'UE ET LE SÉNÉGAL

Les relations se sont renforcées étant donné la position que connaît le Sénégal en tant que point de départ de migration par voie maritime vers l'Europe. Ce renforcement se manifeste par un appui raffermi de la surveillance des zones côtières, des voies aériennes et des zones frontalières. Il se manifeste également par une présence plus forte du Sénégal, dans le cadre du processus de Rabat, en tant que co-président. Les volumes financiers attribués au Sénégal témoignent d'une plus forte implication de l'UE dans la définition des contenus et orientations en matière de migration. En particulier, le soutien au projet de gestion de la migration de retour, constitue une expression de cet engagement de l'UE par rapport au Sénégal. Enfin, le Sénégal constitue une priorité dans la plupart des appels à proposition émis par l'UE visant à lutter contre les migrations irrégulières.

Les politiques de lutte contre les migrations irrégulières vers l'Europe affectent un pilier central de l'intégration économique sous-régionale de la CEDEAO : la liberté de circulation. Le fait que des jeunes d'Afrique de l'Ouest tentent de rejoindre l'Europe via la Libye, ne signifie pas que l'exercice du droit à la liberté de circulation soit un facilitateur de la migration irrégulière. Cette assertion est inexacte. La liberté de circulation a été promulguée non pas pour faciliter l'accès à l'Europe mais pour contribuer au développement de la sous-région.² Ce sont les diverses opportunités professionnelles et les fausses promesses des trafiquants qui utilisent cette avancée pour

2 Voir Traité du 28 mai 1975 portant création de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

l'exploitation des jeunes filles, femmes et hommes. Les politiques visant à renforcer le contrôle des mobilités intrarégionales constituent une régression par rapport à ce qui a été mis en place avec la CEDEAO et par rapport à la future ZLECA (Zone de Libre Echange Continentale Africaine).

4. EVALUATION DE LA CAPACITÉ DE L'UE À INFLUENCER LA POLITIQUE D'ASILE ET DE MIGRATION AU SÉNÉGAL

La migration est devenue un phénomène complexe et multidimensionnel qui requiert d'importants moyens politiques, financiers, logistiques et techniques. L'influence de l'UE s'exerce au travers de financements dans le domaine de la coopération au développement via des projets, des programmes et des activités d'expertise.

Ceci constitue la base substantielle de l'influence que l'UE exerce sur la détermination des objectifs et visions en matière de politique migratoire. Ceci lui confère aussi la possibilité d'organiser la tenue régulière de dialogues de haut niveau tels que le processus de Rabat ainsi que le lancement d'appels à propositions pour la société civile.

Cette influence s'exerce aussi au niveau conceptuel, comme le montre la quasi-généralisation de la catégorie « migrants potentiels », terme qui devient de plus en plus utilisé dans la littérature de la coopération multilatérale et bilatérale. Il s'agit d'un concept qui considère a priori, que toute personne n'ayant pas d'emploi et ayant l'envie de voyager en Europe, est supposée avoir un projet de migration. Ce présupposé s'applique en particulier, aux jeunes. Ceci rend difficile le maintien d'une cohérence d'ensemble bâtie autour des priorités nationales.

5. RECOMMANDATIONS POUR LES FUTURES RELATIONS DE L'UE AVEC LE SÉNÉGAL EN TERMES DE MIGRATION ET D'AUTRES PRIORITÉS

- Les politiques commerciales, en particulier celles qui promeuvent les exportations au détriment du marché intérieur, se traduisent par des effets négatifs sur le foncier et les structures sociales du milieu rural. En ce qui concerne la pêche, on assiste à une disparition de plusieurs espèces ainsi que le pillage des côtes sénégalaises rendant le secteur de la pêche artisanale plus fragile. De manière globale, il conviendrait de réviser certains accords de Cotonou y compris l'abrogation de la conditionnalité portant sur la réadmission.
- Les politiques de migration légale sont souvent limitées en nombre et en durée. Elles sont également très sélectives. Les migrants hautement qualifiés ont plus de chance de pouvoir migrer de façon légale. A terme, cela pourrait avoir un effet négatif sur l'offre de service public.
- Nous recommandons à l'UE et à ses États membres de favoriser une plus grande ouverture de leurs marchés du travail aux citoyens sénégalais. En plus de cela, des réformes en profondeur de l'accès à la formation professionnelle sont nécessaires afin de soutenir l'employabilité des jeunes et ceci en adoptant une nouvelle approche de la question des visas. Il s'agit d'une question importante pour les mobilités des Sénégalais. C'est pourquoi un assouplissement et une véritable facilitation d'obtention des visas assureront une meilleure circulation des populations. Dans ce sens, la suppression de l'augmentation récente des frais de visa allègerait les difficultés que subissent les populations.
- La situation que vivent les migrants sénégalais en Libye est insoutenable. Elle résulte de plusieurs facteurs dont notamment des stratégies géopolitiques qui ne prennent pas en compte les besoins des communautés. Des bandes organisées détiennent des centaines de personnes au mépris du droit humanitaire et des normes de protection internationale. Le retour organisé de ces victimes est une question d'urgence humanitaire. D'autre part, des trafiquants agissent de manière individuelle ou via des agences privées de placement non reconnues afin d'extorquer des fonds à de nombreux jeunes avec le risque que ceux-ci se retrouvent dans des situations sans issue comme c'est le cas en Libye ou dans des

pays du Proche ou Moyen-Orient. Le Sénégal ne dispose pas d'une législation spécifique sur les agences privées de placement à l'international. La ratification de la Convention 189 de l'OIT et l'adoption d'une loi spécifique sur les agences privées de placement sont essentielles pour la protection des personnes en situation de mobilité.

- Alors que l'Afrique se dirige vers une zone de libre-échange (ZLECA) et de liberté de circulation, la recherche d'emploi par les jeunes doit faire l'objet d'une systématisation au niveau politique au-delà des réponses en termes de financements locaux de projets d'entrepreneuriat. Aider les jeunes des milieux urbains et ruraux à trouver un emploi constitue une démarche juste mais l'enjeu est en réalité l'emploi décent surtout en milieu rural. L'approche de l'UE pour lutter les migrations irrégulières vise à promouvoir des actions et des initiatives d'entrepreneuriat individuel ou collectif autour de l'agriculture et des services. Il faut également noter que le fait d'avoir un emploi ne constitue pas une assurance que la personne restera dans son pays. Raison pour laquelle, l'orientation définie par l'UE visant à 'fixer les jeunes'³ dans leur région d'origine sont inefficaces. Les personnes qui ont des revenus réguliers ont tendance à vouloir se déplacer d'un endroit à un autre. Voyager ne signifie pas a priori migrer. Une politique nationale de migration liée au travail facilitera la gestion des relations avec l'UE mais elle permettra aussi une approche plus ouverte de la migration légale. Cette politique faciliterait des collaborations et des partenariats multi-pays et multi-continentaux dans le respect des droits des migrants. Cette politique ne sera pas prioritairement orientée vers l'Europe mais s'ouvrira vers tous les potentiels marchés du monde.
- Dans ce contexte, le dialogue avec la société civile doit être renforcé autant au niveau technique que politique. Ce partenariat ne doit plus se limiter à une sous-traitance comme le montrent les tendances actuelles⁴ mais à plus de collaborations, en particulier dans le cadre d'initiatives internes et au sein du continent africain.

3 Voir la composante 3 du projet «Renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations, retour et réintégration durable au Sénégal et accompagnement des investissements de la diaspora sénégalaise » : Disponible à https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/t05-eutf-sah-sn-06_-_migration.pdf.

4 Voir Appel EU AMIF Transnational actions on asylum, migration and integration AMIF-2019-AG-CALL -29 Juillet 2019.



ecre

European Council
on Refugees and Exiles

European Council on Refugees and Exiles

Avenue des Arts 7/8

Brussels 1210

Belgium

T. +32 232 900 40

ecre@ecre.org

www.ecre.org